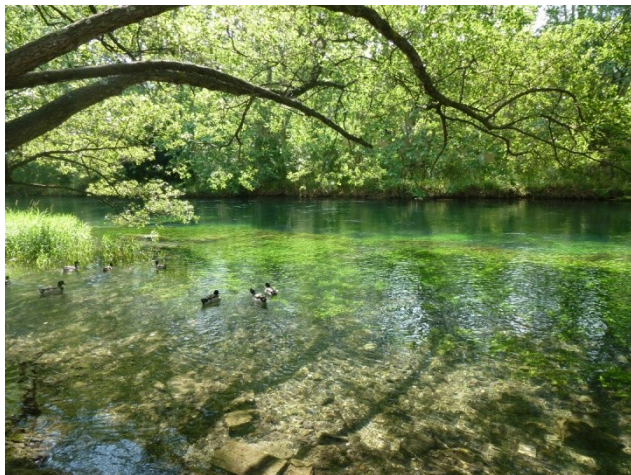


Promouvoir ensemble le label « Rivière en bon état » attribué à la Sorgue



Un label décerné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
La Passerelle, 1 Chemin des Palmes - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue
T 04 90 83 68 25 – F 04 90 83 17 60
smbbs@laSorgue.com – www.laSorgue.com

COMMUNIQUE DE PRESSE



La Sorgue est une rivière qui présente de grandes qualités environnementales et permet à de nombreux usagers de profiter de cette ressource et de ses milieux naturels d'exception. La partie amont, appelée « Sorgue amont », est un exemple de tronçon sur lequel de nombreuses parties prenantes se mobilisent pour préserver, ensemble, cette rivière.

Le 20 mars 2019, Guy Moureau, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, présenteront aux acteurs locaux le label « Rivière en bon état » décerné à la Sorgue amont. Cette manifestation permettra de mettre en avant la nécessité pour chacun, y compris le grand public, de contribuer à la préservation de la Sorgue.

Le label « Rivière en bon état » de l'Agence de l'eau est attribué aux tronçons de rivière qui présentent un bon état écologique (bonne qualité de l'eau et bonne qualité des milieux aquatiques).

Ce label, décerné fin 2016 au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues pour la Sorgue amont, vient appuyer l'engagement des acteurs locaux en faveur de la préservation de la Sorgue. Ainsi, le 20 mars 2019 à Fontaine de Vaucluse, Guy Moureau, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, en présence de Roland Pastor, Maire de Fontaine de Vaucluse, 1er Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Président du Comité Local de la Sorgue Amont, présenteront cette distinction aux membres signataires de la Charte de la Sorgue amont, aux élus du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et aux co-financeurs d'actions en faveur des milieux aquatiques (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat pour les actions liées à Natura 2000).

Cette manifestation sera l'occasion de (re)découvrir le panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus et disposé place de la colonne à Fontaine de Vaucluse, qui permet à tous les citoyens – promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains... – d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique. L'information du grand public est en effet primordiale : chacun peut contribuer activement, à son échelle et par des gestes simples, à préserver la rivière Sorgue (bonne gestion de ses déchets, non nourrissage des canards, curiosité amenant à comprendre et respecter le fonctionnement de la rivière, information et respect de la réglementation en vigueur, etc.)

Pour plus d'informations :

Christel TENTORINI – Responsable Technique du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues - 04.90.83.68.25 – c.tentorini@laSorgue.com
Valérie SANTINI – Chargée de communication à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – 06 33 03 76 24 – valerie.santini@eurumc.fr

Le schéma illustre le réseau des Sorgues, avec des branches colorées (noir, vert, bleu) et des points de confluence. Les étiquettes incluent : Bédarides, Ouziers, La Grande Levade, L'Auzon, La Nesque, Sorgues, Entraigues sur la Sorgue, Sorgue d'Entraigues, Velaire, Le Thor, Grande Sorgue, Fontaine de Vaucluse, et le Canal de Vaucluse. La section 'Sorgue amont' est mise en évidence par un cercle rouge.

Un patrimoine écologique riche



La végétation au bord de la Sorgue amont

De plus, des herbiers se développent dans la rivière. Il s'agit de plantes aquatiques telles que la renoncule ou la berle, enracinées dans la rivière. Ils créent des habitats particuliers, apportant cachettes, lieux privilégiés de ponte et nourritures aux espèces vivant dans la rivière.

En plus d'offrir des paysages magnifiques avec une couleur verte particulière de la rivière, ces milieux naturels permettent la présence d'espèces animales rares, voire uniques en Provence, telles que le castor, l'Ombre commun, la lamproie de Planer...

Deux espèces sont « endémiques à la Sorgue », c'est-à-dire qu'elles se trouvent uniquement dans la Sorgue, et nulle part ailleurs au monde :

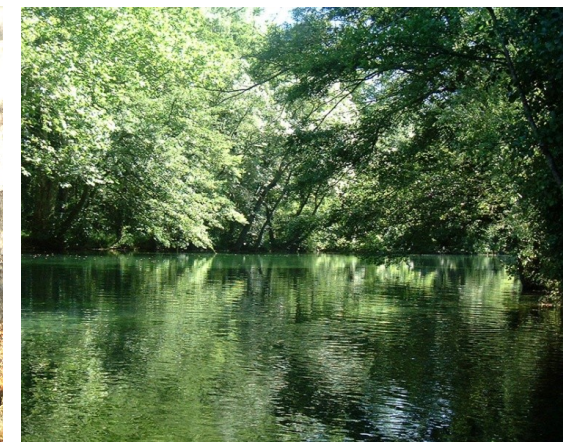
- le *Rhyacophila vallisclusae*, un insecte dont la larve vit dans la rivière ;
- un petit escargot aquatique nommé *Belgrandia sorgica*.



Herbiers dans la Sorgue
(renoncule, berle...)

Des études génétiques ont mis en évidence que les Truites fario sur la Sorgue amont possédaient un patrimoine génétique unique au monde, qu'il convenait de préserver, notamment en limitant les déversements de poissons d'élevage.

Toutes ces richesses ont justifié le classement des bras principaux des Sorgues, dont la Sorgue amont, au titre de Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon », démontrant la nécessité de conserver cette rivière à l'échelle européenne.



Paysages de la Sorgue amont et Ombre commun

Le label « Rivière en bon état »

Depuis le lancement du label « Rivière en bon état » en 2015, l'agence de l'eau a labélisé **76 « Rivières en bon état »**¹ ou tronçons situés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse dont 3 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La labélisation est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire d'une rivière éligible au label peut en faire la demande auprès de l'Agence de l'eau. Elle peut être un facteur d'attractivité pour les territoires.

« L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a créé le label « rivière en bon état » pour récompenser tous ceux qui se mobilisent, les collectivités, les pêcheurs, les associations, les acteurs économiques pour reconquérir le bon état des eaux. Le bon état des eaux est un concept qui vient de la directive cadre sur l'eau et c'est finalement la principale mission de l'agence de l'eau : aider les partenaires à ce que toutes les masses d'eau, les rivières, les lacs, les eaux souterraines, le littoral retrouvent des eaux de qualité. Pour cela, il faut une mobilisation collective. Le label reconnaît cet effort, montre que c'est possible et qu'un site restauré est un outil d'attractivité touristique. Un environnement préservé, c'est aussi une forme de développement durable. »



Vidéo consultable sur <https://youtu.be/dTulcmbKFb8>

De nombreux paramètres mesurés

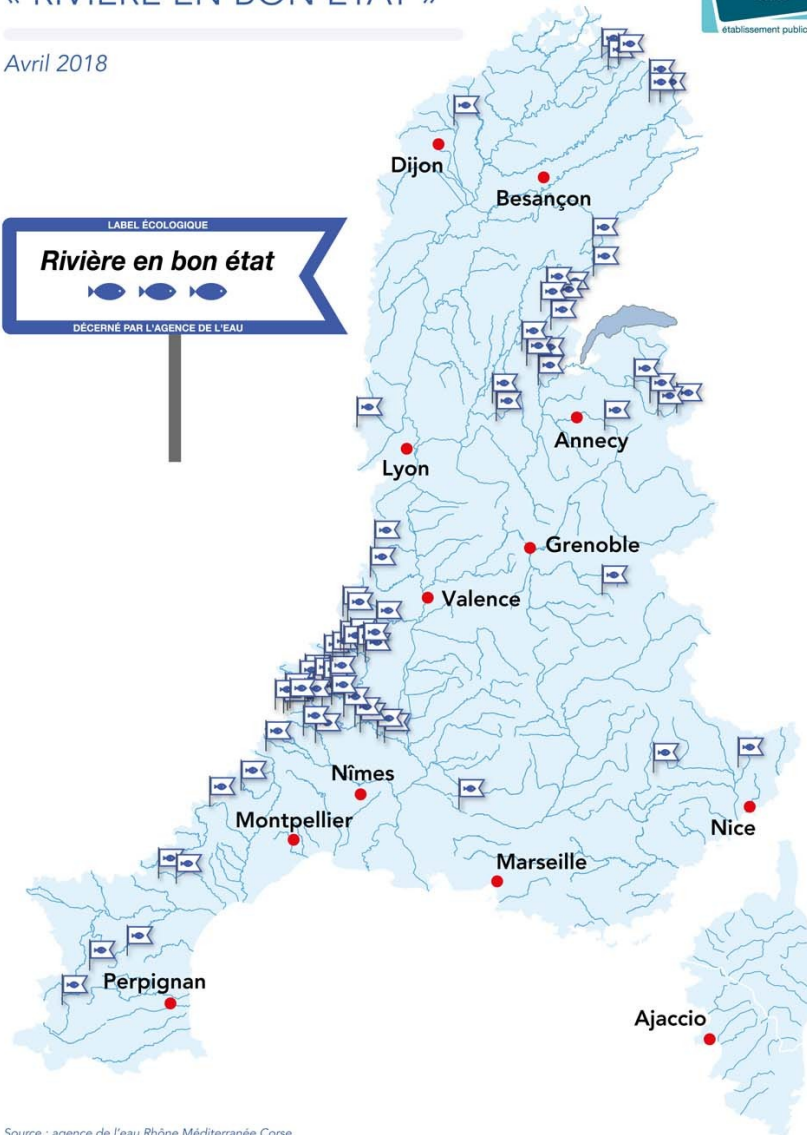
Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'Agence de l'eau prend en compte les résultats du suivi de la qualité des eaux. Tous les ans, elle collecte 4,5 millions de données dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse afin d'évaluer leur état écologique, c'est-à-dire leur diversité biologique et le niveau des pollutions organiques ou chimiques. Les rivières éligibles au label doivent en outre ne pas être soumises à des prélèvements d'eau excessifs ou à des dégradations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...).

Le bon état des eaux au sens de la Directive cadre sur l'eau correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien de la faune et de la flore aquatique.

¹ https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_72142/fr/mars-2018-liste-rivieres-labelisees

Carte des rivières labélisées « RIVIÈRE EN BON ÉTAT »

Avril 2018



Source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

→ **Téléchargez la liste des rivières labélisées en bon état :**

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_72142/fr/mars-2018-liste-rivieres-labelisees

→ **Téléchargez le règlement du label :**

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_39543/fr/le-reglement-du-label

Ensemble, préservons notre Sorgue

Le label « Rivière en bon état » a été décerné fin 2016 au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, pour la Sorgue amont. Il vient appuyer l'engagement et l'implication forte des acteurs locaux en faveur de la préservation de la Sorgue, notamment :

- le **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)**, gestionnaire de la rivière pour le compte des communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues ;
- les **membres signataires de la Charte de la Sorgue amont**, qui outre le SMBS, les communes de Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, Lagnes et L'Isle sur la Sorgue et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, rassemblent la Fédération de pêche et les associations de pêche de L'Isle sur la Sorgue et Fontaine de Vaucluse, le club et les loueurs de canoës-kayaks, l'association des riverains locale, les associations de Négo-Chin et des Pescaïres Lilen, les propriétaires de barrage, l'Agence Française pour la Biodiversité, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le club de plongée sous-marine de L'Isle sur la Sorgue, les associations des Chevaliers de l'Onde et France Nature Environnement, l'office de tourisme intercommunale, Vaucluse Provence Attractivité, le camping La Sorguette à L'Isle sur la Sorgue et la pisciculture Tallet.

Ainsi, le 20 mars 2019 à Fontaine de Vaucluse, **Guy Moureau, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues** et **Laurent Roy, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, en présence de Roland Pastor, Maire de Fontaine de Vaucluse, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et Président du Comité Local de la Sorgue Amont, présenteront cette distinction aux membres signataires de la Charte de la Sorgue amont, aux élus du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et aux co-financeurs d'actions en faveur des milieux aquatiques (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat pour les actions liées à Natura 2000).



Cette manifestation sera l'occasion de (re)découvrir le panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus et disposé place de la colonne à Fontaine de Vaucluse, qui permet à tous les citoyens – *promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains...* – d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique.

L'information du grand public est en effet primordiale : **chacun peut contribuer activement, à son échelle et par des gestes simples, à préserver la rivière Sorgue** (bonne gestion de ses déchets, non nourrissage des canards, curiosité amenant à comprendre et respecter le fonctionnement de la rivière, information et respect de la réglementation en vigueur, etc.)

A propos du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) est un établissement public qui travaille pour les communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues. Présent depuis 1998 sur le territoire, il gère les rivières et milieux naturels associés (végétation de bords de rivière appelée « ripisylve », zones humides...) du bassin des Sorgues et du Canal de Vaucluse. Il est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI). A ce titre, le SMBS intervient dans les domaines de l'animation des démarches partenariales, la préservation des milieux naturels, la restauration et l'entretien du lit, des berges et des ouvrages, la prévention du risque inondation et la communication et sensibilisation. Il est administré par des élus représentants l'ensemble des communes du bassin des Sorgues, qui s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire de 12 agents spécialisés, chargés de mettre en œuvre les décisions prises. Les moyens financiers proviennent principalement des intercommunalités membres du syndicat et de subventions selon les projets, voir de prestations de services, de dons et de legs.

Contact presse : Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues – Christel Tentorini : 04 90 83 68 25 c.tentorini@laSorgue.com

A propos de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous tutelle du ministère de la Transition énergétique et solidaire, entièrement dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence emploie 350 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 440 M€.

Contact presse : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini : 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaumc.fr